

## Conseil Municipal du Jeudi 2 avril 2026

Sujets incontournables en tout début de mandature, les délégations au maire, les indemnités des élus, la création des commissions communales et leur composition, les désignations des membres du Conseil municipal auprès des organismes extérieurs ont constitué l'essentiel de l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal qui s'est tenue hier soir.

### Une organisation municipale renforcée pour servir l'intérêt général

Ainsi, le 2 avril 2026, le Conseil municipal de Franqueville-Saint-Pierre a acté la création de 8 commissions communales où élus de la majorité et de la minorité se retrouveront pour étudier en profondeur les sujets communaux et faire des propositions :

- *Commission Sport ;*
- *Commission Economie locale ;*
- *Commission Education Enfance Jeunesse ;*
- *Commission Finances et Budget ;*
- *Commission Solidarités, Cohésion Sociale et Santé ;*
- *Commission Aménagement du Territoire ;*
- *Commission Culture et Evènementiel ;*
- *Commission Transitions Ecologique et Energétique.*

***(La composition complète des commissions sera prochainement publiée sur le site internet de la ville.)***

Dans le cadre de la gouvernance interne, les conseillers municipaux ont par ailleurs désigné les représentants siégeant au Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) ainsi qu'à la Commission d'appel d'offres (chargée des marchés publics).

S'agissant des instances externes – associations, organismes intercommunaux ou métropolitains –, **37 désignations** ont été effectuées, réparties entre élus de la majorité et de la minorité, pour représenter la commune au sein de **18 structures partenaires**. Parmi celles-ci figurent notamment : *les conseils d'écoles et les établissements scolaires (collège Hector Malot, lycée Galilée) ; la Mission locale de l'agglomération rouennaise ; le Relais Accueil des gens du voyage ; l'Agence de la transition énergétique Rouen Normandie ; l'EHPAD Le Moulin des Prés ; le Syndicat intercommunal des personnes âgées du Plateau Est de Rouen (SIPA) ; le Syndicat intercommunal du Centre aquatique du Plateau Est de Rouen ou encore le SIVOM Franqueville-Saint-Pierre – Mesnil-Esnard.*

***(La liste complète des désignations sera prochainement publiée sur le site internet de la ville.)***

Ces décisions, issues d'une démarche collaborative, **structurent durablement l'action municipale et affirment la présence active de Franqueville-Saint-Pierre** au sein des instances territoriales. Elles garantissent une représentation **équilibrée et efficace** des intérêts de la commune, tant dans la mise en œuvre des politiques locales que dans les partenariats avec les acteurs du territoire.

### **Des indemnités d'élus entre transparence et soutien de l'engagement des élus locaux**

Lors de sa séance du 2 avril 2026, le Conseil municipal de Franqueville-Saint-Pierre a également adopté les indemnités de fonction attribuées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

Bien que les élus locaux exercent leurs mandats à titre bénévole, la réglementation en vigueur prévoit le versement d'indemnités, fixées et approuvées par le Conseil municipal dans un cadre juridique strict. Ce mécanisme, déterminant pour valoriser l'engagement des représentants locaux, vise à reconnaître leur contribution au service de l'intérêt général et des habitants.

Comme sous la précédente mandature, le Maire ne sollicitera, sauf exceptions, aucun frais de représentation auxquels les édiles ont droit par la législation.

Afin de garantir une information accessible et une gestion responsable, les montants alloués à chaque élu sont consultables dans la délibération n°DCM2026026, disponible sur le site internet de la commune (rubrique *Conseil municipal*).